



Assistance juridique en ligne

Par **avocat en ligne**, le **18/09/2012** à **16:11**

Bonjour,

Quels sont les risques d'une assistance juridique sur internet ?

Par **Tisuisse**, le **19/09/2012** à **07:34**

Bonjour,

Tout dépend comment vous vous présentez, quelles sont vos diplômes et, éventuellement, expérience.

Sur ce site, nous sommes tous des juristes, peu importe notre spécialisation, mais nous observons un critère important : la gratuité. Aucun d'entre-nous ne se présente comme étant avocat. La charte du site rappelle, par ailleurs, que nous ne saurions prendre, ici, le rôle des avocats, nous guidons, nous orientons, mais nous ne remplacerons jamais une consultation d'avocat et nous ne prenons pas de dossiers en charge pour, ensuite, aller plaider.

Si vous êtes réellement avocat, vous devez savoir ce qu'il en est. Par contre, vous n'avez pas le droit de faire du racollage en utilisant les messages (ces pub sont d'ailleurs effacées). Rien ne vous interdit de faire de la publicité sur ce site mais de la même manière que vos confrères qui apparaissent dans la colonne de droite. A ce titre, contactez le web master.

Par **avocat en ligne**, le **19/09/2012** à **12:18**

Bonjour,
peut être j'étais mal compris, la question que j'ai posé viens de m'aider à collecter les soucis des internautes envers l'assistance juridique en ligne. et puisque vous êtes aussi des spécialistes j'ai voulu profiter de vos avis.

Par **trichat**, le **19/09/2012** à **14:52**

Bonjour,

Votre question est peu claire.
souhaitez-vous participer aux conseils donnés bénévolement sur ce site ou vous interrogez-vous sur la validité intrinsèque des réponses données?

Comme l'a rappelé le co-administrateur du site, lorsque les questions posées atteignent un niveau de complexité important, il est toujours conseillé de prendre l'attache d'un juriste professionnel (avocat, notaire, expert).

Je voudrais poser une question à l'administrateur, mais je souhaiterais qu'il prenne contact directement avec moi.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **19/09/2012** à **16:04**

Bonjour trichat,

Vous pouvez passer directement par le truchement de la messagerie personnelle.

A vous lire.

Par **Tisuisse**, le **19/09/2012** à **22:52**

A avocat en ligne,

A titre de curiosité, quelle est votre formation dans ce domaine ? quels sont vos diplômes et quelle est votre expérience ?

Merci de répondre rapidement, svp.

Par **Tisuisse**, le **20/09/2012** à **08:54**

J'ai posé une question à "avocat en ligne" et c'est vous, trichat, qui répondez. Seriez-vous le pseudo "avocat en ligne" ? j'en doute, vu les fautes d'orthographe, de syntaxe, de ponctuation, etc. faites par "avocat en ligne".

Cela étant, bien entendu vos compétences seront fort utiles. Il y a un certain nombre de rubriques qui pourraient vous intéresser :

- droit fiscal,
- droit économique,
- droit des entreprises,
- etc.

et ce n'est pas la tache qui vous manquera.

Je vous souhaite la bienvenue parmi nous.

Par **trichat**, le **20/09/2012** à **09:17**

A Ti-suisse,

Faute d'inattention (encore mal réveillé à cette heure là), car je vous ai adressé un mail hier soir, sur contact Experatoo.

Bonne journée à vous.

Par **Tisuisse**, le **20/09/2012** à **10:06**

En haut et dans la colonne de gauche, vous avez une rubrique "messagerie". C'est là qu'il vous faut me poster votre message.

Bien à vous,

Tisuisse.

Par **alterego**, le **20/09/2012** à **10:11**

Bonjour,

"**avocat en ligne**" ? Pas très pertinent comme pseudo quand on vous lit. Peut-être même à la limite de la tromperie si vous en faisiez usage pour donner des informations, voire des conseils.

Cordialement